

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Finances
Service de la Préparation Budgétaire et de la Gestion de la
Dette

RAPPORT N°4

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 MAI 2021

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 - COMPTE DE GESTION - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

Aux termes de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Président du Conseil départemental après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

J'ai donc l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif de l'exercice 2020.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 26/04/2021.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

SOMMAIRE

I - LES RESULTATS DU COMPTE DE GESTION.....	2
II - LES RESULTATS DU BUDGET DEPARTEMENTAL.....	2
III - DETERMINATION DU RESULTAT.....	4
IV - ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF.....	5
1. Equilibre général du compte administratif.....	5
2. Analyse de l'évolution des principaux postes de dépenses et de recettes.....	7
A. Section de fonctionnement.....	7
<i>a. Les dépenses de fonctionnement.....</i>	<i>7</i>
<i>b. Les recettes de fonctionnement.....</i>	<i>9</i>
B. Section d'investissement.....	12
<i>a. Les dépenses d'investissement.....</i>	<i>12</i>
<i>b. Les recettes d'investissement.....</i>	<i>14</i>
C. Le rôle central de l'épargne brute.....	15
V - ANALYSE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE.....	16

I - LES RESULTATS DU COMPTE DE GESTION (mouvements budgétaires)

Le compte de gestion présenté par Madame la Payeuse départementale est en tous points conforme au compte administratif.

Les résultats généraux de ce compte en crédits de paiement sont les suivants :

	RESULTATS REPORTES 2019		Part affectée à l'investissement 2020	EXERCICE 2020		SOLDE		
	Excédent	Déficit		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2020	* Intégration par opération d'ordre non budgétaire	Résultat à la clôture de l'exercice 2020
Investissement		-95 827 045,76		423 784 364,67	366 970 185,69	56 814 178,98	204 810,41	-38 808 056,37
Fonctionnement	164 327 324,58		103 409 968,41	1 696 665 197,93	1 593 795 092,56	102 870 105,37	20 079,51	163 807 541,05
Totaux	164 327 324,58	-95 827 045,76		2 120 449 562,60	1 960 765 278,25	159 684 284,35	224 889,92	124 999 484,68

* Intégration des comptes de l'institution interdépartementale de la Vallée de l'Authie dissoute au 31/12/2018.

II - LES RESULTATS DU BUDGET DEPARTEMENTAL (mouvements budgétaires)

Section	Dépenses		Recettes	
		Dépenses mandatées en 2020 (hors CLTR)*	316 170 182.69	Titres de recettes émis en 2020 (hors CLTR)*
	Déficit de l'exercice affecté en juin 2020	95 827 045.76	Affectation décidée en juin 2020	103 409 968.41
	Total	411 997 228.45	Total	372 984 361.67
d'investissement	(1) soit un déficit d'investissement de :	39 012 866.78		
Section de	Dépenses mandatées en 2020	1 591 975 598.26	Titres de recettes émis en 2020	1 696 665 197,93
Fonctionnement	Participations aux budgets annexes	1 819 484.30	Excédent capitalisé jusqu'en 2020	60 917 356,17
	Total	1 593 795 092.56	Total	1 757 582 554,10
	(2) soit un excédent de fonctionnement de :	163 787 461.54		
	Le résultat global entre les deux sections est de (2)-(1)	124 774 594.76		

* CLTR : correspond aux mouvements infra-annuels de tirage et de remboursement sur crédits revolving, équilibrés en recettes et en dépenses, soit 50 800 003,00 €.

Après le vote de la Décision Modificative, le budget de l'exercice 2020 s'élevait en dépenses réelles à :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	306 765 554,62 €
- section de fonctionnement	<u>1 611 291 457,84 €</u>
Total	1 918 057 012,46 €

Les dépenses réelles constatées à la clôture de l'exercice 2020 s'établissent à :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	251 951 050,91 €
- section de fonctionnement	<u>1 518 038 187,53 €</u>
Total	1 769 989 238,46 €

Le budget 2020 a été réalisé à 92,28 %, ce taux étant différent selon les sections :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	82,13 %
- section de fonctionnement	94,21 %

La prise en compte dans ce calcul des autorisations de dépenses inscrites au titre des dépenses imprévues, qui ne sont que très marginalement utilisées, dégrade le taux d'exécution global. Si on les exclut du calcul, les taux de réalisation sont les suivants :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	83,67 %
- section de fonctionnement	97,25 %

Section d'investissement

Fonctions	Libellé	Mouvements réels (en €)		%
		Prévisions	Réalisations	
	Equipements départementaux			
Fonction 0	Services généraux (hors déficit et CLTR)*	103 933 396,43	94 360 888,78	90,79%
Fonction 1	Sécurité	2 829 100,00	1 925 083,88	68,05%
Fonction 2	Enseignement	51 241 083,24	39 288 089,97	76,67%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	4 552 432,41	3 487 630,40	76,61%
Fonction 4	Prévention médico -sociale	0,00	0,00	
Fonction 5	Action sociale (Hors RSA)	3 996 495,64	3 236 618,59	80,99%
Fonction 5	RSA	0,00	0,00	
Fonction 6	Réseaux et infrastructures	77 932 164,52	64 616 499,21	82,91%
Fonction 7	Aménagement et environnement	5 291 835,81	4 635 932,76	87,61%
Fonction 8	Transports	55 000,00	7 763,23	14,11%
Fonction 9	Développement économique	0,00	0,00	
	Sous-total	249 831 508,05	211 558 506,82	84,68%
	Equipements non départementaux			
Fonction 0	Services généraux	200 000,00	0,00	0,00%
Fonction 1	Sécurité	0,00	0,00	0,00%
Fonction 2	Enseignement	887 599,25	411 890,21	46,40%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	10 178 314,86	7 318 133,03	71,90%
Fonction 4	Prévention médico-sociale	688 989,14	322 814,14	46,85%
Fonction 5	Action sociale	9 831 193,40	4 206 361,48	42,79%
Fonction 6	Réseaux et infrastructures	20 240 643,46	16 734 738,42	82,68%
Fonction 7	Aménagement et environnement	11 450 832,27	9 129 100,85	79,72%
Fonction 8	Transports	25 000,00	25 000,00	100,00%
Fonction 9	Développement économique	3 431 474,19	2 244 505,96	65,41%
	Sous-total	56 934 046,57	40 392 544,09	70,95%
	TOTAL	306 765 554,62	251 951 050,91	82,13%

* y compris les autorisations de dépenses votées pour couvrir les dépenses imprévues. Le terme générique de déficit correspond au solde d'exécution de la section d'investissement reporté, ligne budgétaire ne donnant lieu qu'à une prévision sans exécution.

Section de fonctionnement

Fonctions	Libellé	Mouvements réels (en €)		%
		Prévisions	Réalisations	
Fonction 0	Services généraux *	181 380 127,37	116 476 079,56	64,22%
Fonction 1	Sécurité	72 563 500,00	72 503 475,00	99,92%
Fonction 2	Enseignement	88 842 148,32	85 727 301,47	96,49%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	21 319 835,19	19 230 994,31	90,20%
Fonction 4	Prévention médico-sociale	27 646 432,01	26 595 915,18	96,09%
Fonction 5	Action sociale	1 150 705 178,49	1 135 464 837,43	98,68%
Fonction 6	Réseaux et infrastructures	47 962 566,18	43 398 883,56	90,48%
Fonction 7	Aménagement et environnement	9 096 090 ,28	8 850 548,85	97,30%
Fonction 8	Transports	6 415 000,00	5 211 789,77	81,24%
Fonction 9	Développement	5 360 580,00	4 608 362,40	85,97%
	TOTAL	1 611 291 457,84	1 518 038 187,53	94,21%

* y compris les autorisations de dépenses votées pour couvrir les dépenses imprévues.

III - DETERMINATION DU RESULTAT

Conformément à l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Président du conseil départemental, après production par le payeur départemental du compte de gestion. Ce vote doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

En fonction des résultats de la section de fonctionnement, du solde de la section d'investissement et des restes à réaliser des deux sections, l'Assemblée doit arrêter le montant du résultat en fonction des opérations effectivement réalisées et récapitulées au II du présent rapport. Il est constaté :

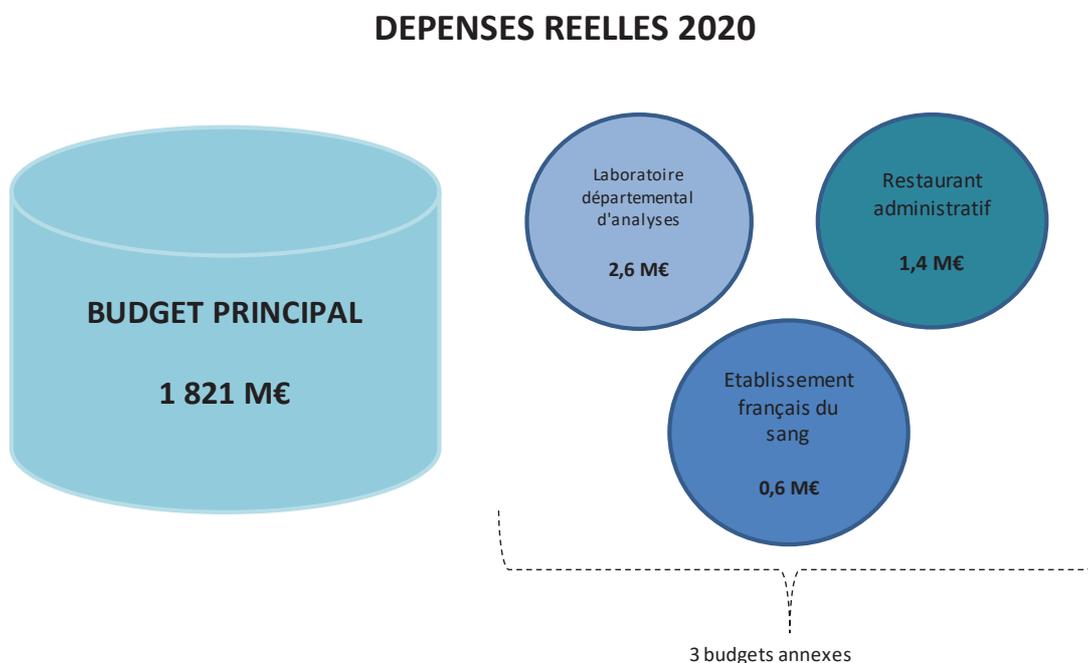
- en section de fonctionnement un résultat excédentaire de **163 807 541,05 €**
- en section d'investissement un besoin de financement de **38 808 056,37 €**

En conséquence, le résultat issu des mouvements budgétaires de l'exercice 2020, libre d'emploi et disponible pour affectation au Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 s'établit à **124 999 484,68 €**.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver le présent compte administratif 2020, conforme au compte de gestion du comptable et établissant le résultat net libre d'affectation de l'exercice à **124 999 484,68 €**.

IV - ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF (mouvements réels)

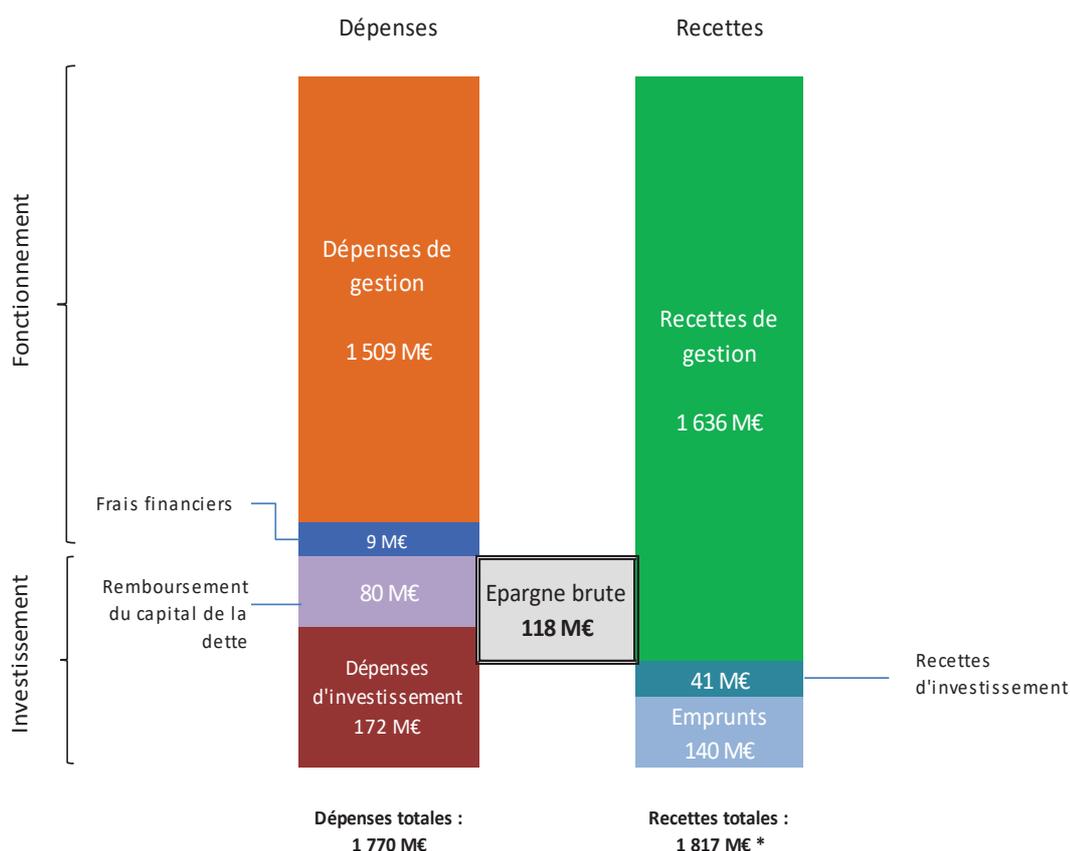
La structure budgétaire du Département est organisée autour d'un budget principal et de trois budgets annexes. Le schéma ci-dessous illustre **le montant cumulé des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement** de chacun des budgets de la collectivité.



La présente partie est consacrée à l'analyse du compte administratif du seul budget principal. Ce dernier intègre les contributions à l'équilibre des budgets annexes, qui constituent une dépense de fonctionnement.

Pour assurer une plus grande lisibilité, dans l'ensemble du document, les opérations relatives aux mouvements sur crédits revolving sont neutralisées. Ces opérations, équilibrées en dépenses et en recettes, ressortent à 50,8 M€ pour l'exercice 2020.

1. Equilibre général du compte administratif



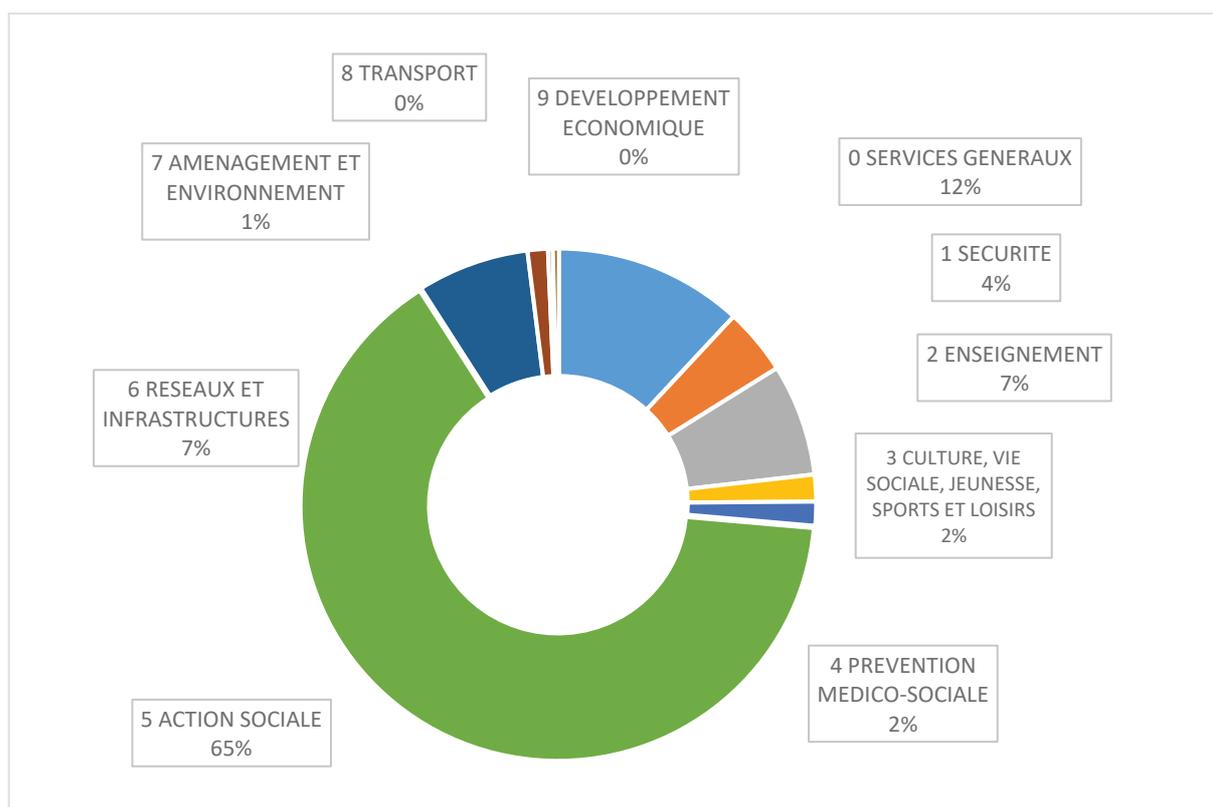
* L'écart entre dépenses et recettes (47 M€) est affecté au fonds de roulement de la collectivité.

Les dépenses totales de l'exercice 2020 ressortent à **1 770 M€**, en augmentation de 41 M€ par rapport à l'année précédente. L'augmentation des dépenses porte essentiellement sur la section de fonctionnement.

Dépenses	CA 2019	CA 2020	Variation
Fonctionnement	1 461 M€	1 518 M€	+ 57 M€
Investissement	268 M€	252 M€	- 16 M€
TOTAL	1 729 M€	1 770 M€	+ 41 M€

Les dépenses de fonctionnement affichent une hausse de 57 M€ d'un exercice à l'autre dont 39 M€ sont imputables à la crise sanitaire. En section d'investissement, le confinement strict du premier semestre 2020 a décalé un grand nombre d'opérations, ce qui a conduit globalement à diminuer de 16 M€ le niveau des dépenses d'investissement.

Le graphique suivant détaille la ventilation par fonction M.52 des dépenses cumulées en investissement et en fonctionnement de l'année 2020 :



Le poids déjà prépondérant des politiques de solidarité (fonctions 4 et 5) dans le budget départemental continue de se renforcer, comme l'illustre la représentation ci-dessus. Les politiques sociales représentent en 2020 67 % du total des moyens alloués aux politiques publiques départementales, contre 65 % l'année précédente. En 2020, 1,17 Md€ auront ainsi été consacrés aux politiques publiques de solidarité. L'évolution des moyens alloués à ces politiques s'explique par des besoins croissants, notamment en matière d'allocations de RSA, d'APA et de PCH.

En 2020, les dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif s'établissent à 1 518 M€, tandis que les recettes de fonctionnement atteignent 1 636 M€. Le Département dégage donc une épargne brute de 118 M€, en baisse de 12 % par rapport à 2019 (134 M€), ainsi qu'une épargne nette de 38 M€, déduction faite des 80 M€ de remboursement du capital de la dette.

Outre la mobilisation de l'épargne nette, le Département a financé la section d'investissement en utilisant :

- 140 M€ de ressources liées à l'emprunt ;
- 41 M€ de recettes d'investissement propres, dont une part importante relève du FCTVA.

Ce faisant, le fonds de roulement a progressé de 47 M€, ce qui sera naturellement bénéfique à la capacité de financement du programme d'investissement des prochains exercices.

2. Analyse de l'évolution des principaux postes de dépenses et de recettes

A. Section de fonctionnement

a. Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement du budget principal s'établit à 1 518 M€ fin 2020, en augmentation de 57 M€ par rapport à l'exercice précédent comme le montre le tableau suivant détaillé par fonction.

FONCTION	CA 2019	CA 2020	variation
0 SERVICES GENERAUX	117 M€	116 M€	-1 M€
1 SECURITE	71 M€	73 M€	1 M€
2 ENSEIGNEMENT	80 M€	86 M€	6 M€
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	18 M€	19 M€	1 M€
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	26 M€	27 M€	0 M€
5 ACTION SOCIALE	1 083 M€	1 135 M€	52 M€
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	45 M€	43 M€	-2 M€
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	9 M€	9 M€	0 M€
8 TRANSPORT	6 M€	5 M€	-1 M€
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5 M€	5 M€	0 M€
TOTAL	1 461 M€	1 518 M€	57 M€

En ce qui concerne la fonction 5, les dépenses augmentent de 52 M€. Les principales variations sur cette fonction s'expliquent par :

- Une augmentation de 28 M€ du poids des allocations individuelles de solidarité (AIS), encore alourdies par le poids de la crise sanitaire. Le RSA progresse de 14 M€ par rapport à 2019, l'APA et la PCH ont respectivement augmenté de 12 et 2 M€ sous le double effet de l'accroissement du nombre de bénéficiaires et du renforcement des plans d'aide.

AIS	CA 2019	CA 2020	Variation en M €	Variation en %
APA	193 M€	205 M€	12 M€	6%
PCH	43 M€	45 M€	2 M€	5%
RSA	333 M€	347 M€	14 M€	4%
TOTAL	569 M€	597 M€	28 M€	5%

- Une progression de 5 M€ des dépenses d'hébergement des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS). A noter, une progression de 1,5 M€ au titre de la rémunération des assistants familiaux.

Pour les autres fonctions, il convient de noter :

- L'évolution de la fonction 2 marquée par une augmentation de 6 M€, dont 1,6 M€ au titre des contrats aidés dans les collèges et 2,4 M€ au titre de la progression des dotations des collèges publics, incluant le coût, pour 0,7 M€, de la gratuité de la restauration scolaire de la sortie du confinement à la fin de l'année scolaire 2019/2020 ;

- Une hausse de + 1,35 % des dépenses de personnel en 2020 (+ 3,2 M€) intégrant le coût de la prime « Covid » attribuée aux agents départementaux (1,8 M€) ;

- Une baisse de 2 M€ enregistrée en fonction 6. A noter, les conséquences d'un ajustement technique pour les travaux en régie.

Les dépenses contraintes et directement liées à la crise sanitaire seront lissées dans le temps afin d'éviter de peser sur l'équilibre du seul budget 2020, conformément aux dispositions de la circulaire gouvernementale du 24 août 2020, et ce après délibération du Conseil départemental en date du 16 novembre 2020. Ce mécanisme dit « d'étalement des charges » permet de retraiter

les dépenses de fonctionnement éligibles, exceptionnelles quant à leur nature et à leur montant, en vue d'en lisser les conséquences sur 5 ans, et de les financer par l'emprunt.

Les dépenses COVID sont les dépenses directes et indirectes mises en œuvre pour :

- la gestion de la crise pendant et après la période de confinement ;
- le soutien au tissu économique ;
- le soutien en matière sociale ;
- les surcoûts induits sur les coûts de commande publique.

L'état détaillé des dépenses typées « Covid 19 » fait l'objet d'une annexe au compte administratif 2020. Le montant de ces dépenses éligibles s'établit à 35 M€, soit un impact de 7 M€ par an sur la période 2020-2024.

Cependant, dans la mesure où elle se traduit par des écritures d'ordre, la mise en œuvre du mécanisme d'étalement des charges n'a pas pour effet d'améliorer le niveau d'épargne brute de la collectivité, lequel se définit par référence aux seuls mouvements réels.

b. Les recettes de fonctionnement

En préalable, il convient de rappeler que différents dispositifs d'aide ont été mis en place courant 2020 par l'Etat pour soutenir les départements, et ont impacté, de fait, la section de fonctionnement. Outre l'autorisation de recourir au mécanisme dérogatoire d'étalement des charges pour les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire, il a été procédé à l'abondement du fonds de péréquation des DMTO, majoré avant redistribution des réserves constituées antérieurement.

En 2020, le Département a perçu 1 636 M€ de recettes de fonctionnement, en augmentation de 41 M€ par rapport à 2019.

Dans le détail, les évolutions des principales recettes sont les suivantes.

La fiscalité directe (366 M€, soit + 8 M€ par rapport à 2019)

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (62 M€) augmente de 1 M€, tandis que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (299 M€) progresse de 7 M€.

En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, le Département a bénéficié de la revalorisation des bases, dans la mesure où le taux est resté stable en 2020. Cette progression des bases, incluant la majoration forfaitaire des valeurs locatives de 1,2 %, s'est établie à 2,18 % en 2020.

La fiscalité indirecte (625 M€, soit + 26 M€ par rapport à 2019)

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), par nature très volatil, est dépendant du dynamisme du marché immobilier. Depuis plusieurs années, l'ensemble des départements constate une hausse significative de ces recettes. C'est également le cas pour le Pas-de-Calais, avec un produit de DMTO qui s'élève à 164 M€ en 2020 contre 161 M€ en 2019, soit une hausse inattendue de 3 M€ malgré le contexte de crise sanitaire.

La taxe d'aménagement représente 12 M€, en augmentation de près de 3 M€ par rapport à 2019.

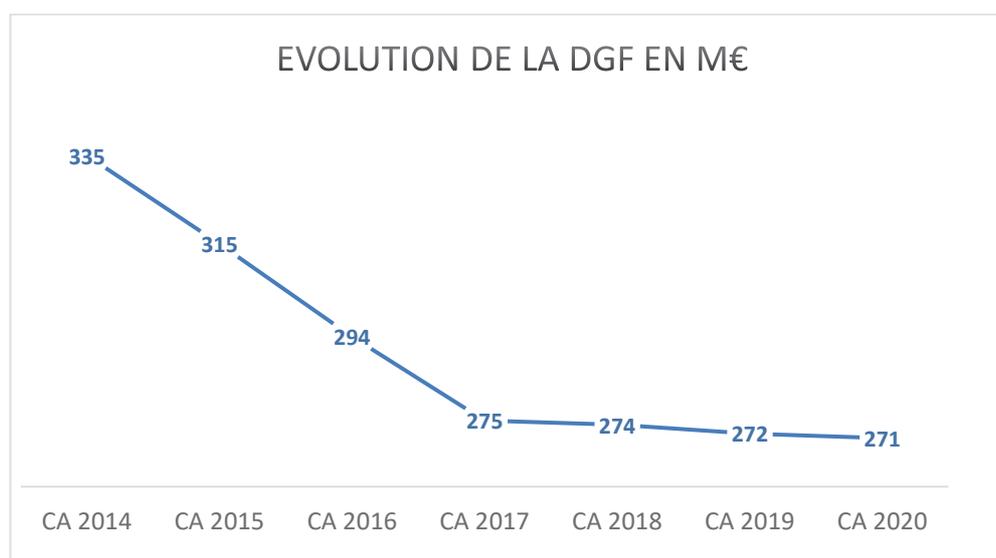
La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (239 M€) augmente de 21 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette recette permet aux départements de financer certains transferts de compétences, le fonctionnement d'une partie des dépenses du SDIS, et de compenser la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale. La forte progression enregistrée en 2020 n'est pas appelée à se renouveler, dans la mesure où elle résulte pour moitié d'une régularisation exceptionnelle sur exercice antérieur.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, qui vient compenser partiellement le financement du revenu de solidarité active, représente 196 M€ et la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité approche les 14 M€.

Les dotations et participations de l'Etat (381 M€, soit + 1 M€)

En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement (DGF), le Département a subi chaque année, entre 2015 et 2019, une diminution importante. Le montant perçu en 2020 s'établit à 271 M€, en légère baisse de 1 M€ par rapport à 2019. Cette réfaction résulte d'une mesure nationale d'écrêtement d'une partie de la DGF appliquée aux collectivités qui dépassent un certain seuil de potentiel financier par habitant. Le Département, qui se situe tout proche de ce ratio, l'a légèrement franchi en 2019, d'où cet écrêtement de 1 M€.

Au total, depuis le début du cycle de diminution de ce concours versé par l'Etat entamé en 2014, le Département a perdu 72 M€ de recettes, ce qui représente plus de 4 % du total des recettes de fonctionnement de l'exercice 2020.



Concernant les dotations perçues, il convient de souligner la hausse de 1,5 M€ des recettes versées par la CNSA au titre de la compensation des dépenses complémentaires consécutives à l'entrée en vigueur de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, ainsi qu'au titre de la PCH. Ces dotations représentent 79 M€ en 2020.

Les compensations et les attributions de péréquation (214 M€, soit + 13 M€ par rapport à 2019)

L'article 255 de la loi de finances pour 2020 a créé un nouveau fonds national de péréquation des DMTO (FNPDMTO) issu de la fusion des 3 anciens fonds :

- le fonds de péréquation des DMTO,
- le fonds de solidarité,
- le fonds de soutien interdépartemental.

Son montant est de 69 M€ en 2020, en progression de 10 M€ par rapport au niveau cumulé des 3 fonds sur 2019.

Devant la gravité de la crise et ses répercussions sur les ressources des départements, le Comité des finances locales (CFL) a souhaité utiliser les résultats de 2019 (78 M€) dès 2020. Cette instance a également décidé de débloquer les 120 M€ mis en réserve antérieurement. Cette double option a conduit à consolider le fonds de péréquation, qui a donc atteint près de 1,8 milliard d'euros en 2020.

Pour 2020, 29 départements apportent une contribution « nette » au fonds de péréquation, tandis que 72 sont des bénéficiaires « nets ».

Le Département du Pas-de-Calais est un bénéficiaire net qui a touché un peu plus de 58 M€ en 2020, soit 12 M€ de plus qu'en 2019.

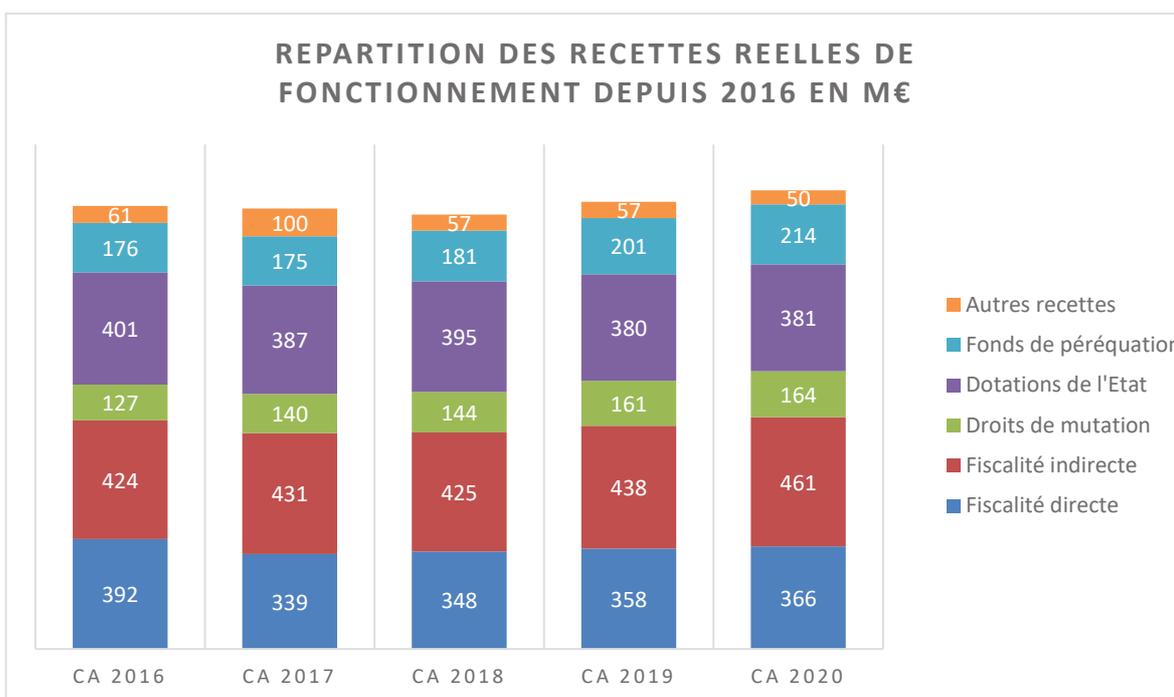
En 2020, il a également perçu de la Région l'attribution de compensation financière de 4,5 M€ actée depuis le transfert de la compétence transport intervenu en 2017.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale, sont stables pour atteindre les 58 M€ (- 1 M€ par rapport à 2019).

Enfin, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) demeure stable à hauteur de 42 M€, alors que le produit perçu au titre du reversement des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties ressort à 28 M€, en légère progression par rapport à 2019.

Autres recettes (50 M€, soit - 9 M€ par rapport à 2019)

Les autres recettes sont en baisse de 9 M€, dont - 2 M€ identifiés sur les financements FSE et FEDER et - 2,4 M€ au titre des produits exceptionnels.



Le graphique ci-dessus, qui détaille la répartition par catégorie de recettes, illustre le faible poids de la fiscalité directe dans les recettes de la collectivité, ainsi que sa forte dépendance aux dotations versées par l'Etat. Le Département dispose donc de marges de manœuvre limitées sur ses recettes de fonctionnement.

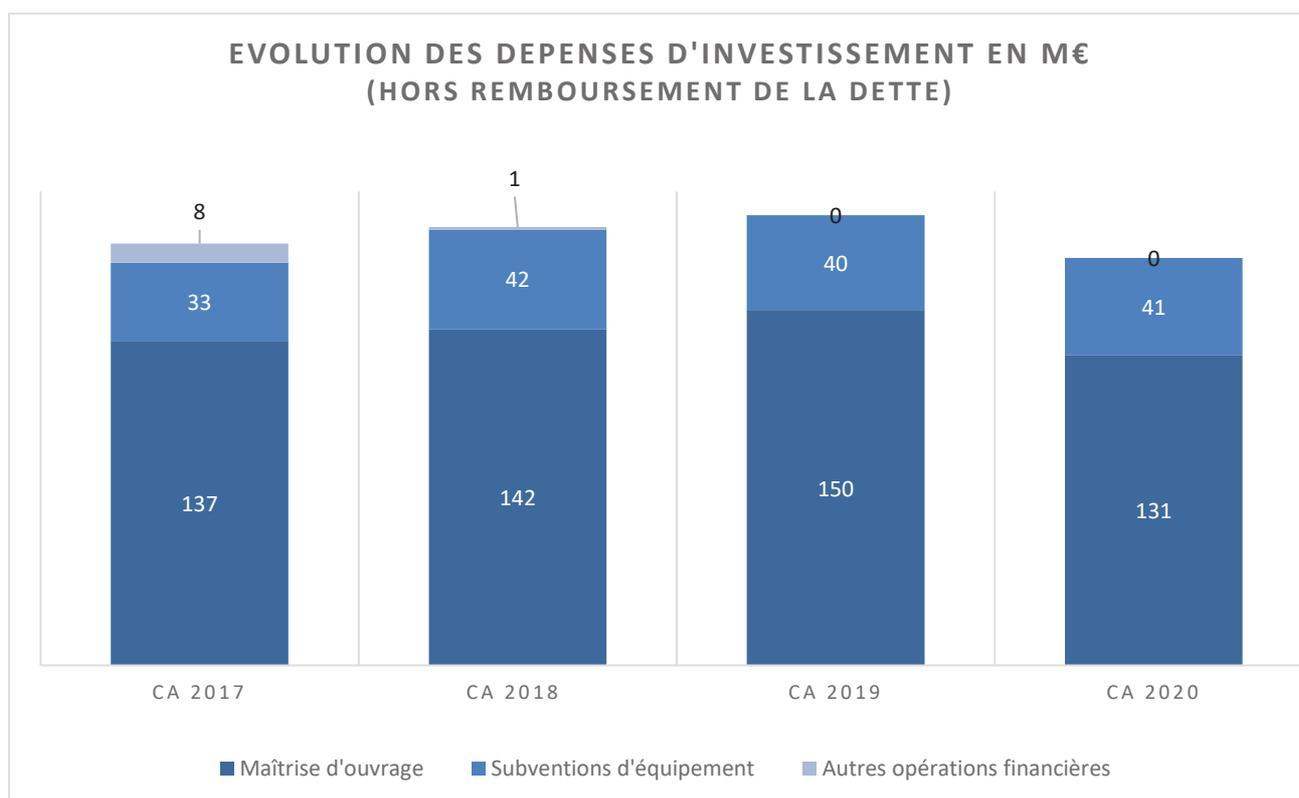
B. Section d'investissement

a. Les dépenses d'investissement

NATURE DES INVESTISSEMENTS	CA 2019	CA 2020	Variation
Subventions	40 M€	41 M€	1 M€
Remboursement du capital de la dette	78 M€	80 M€	2 M€
Investissement en maîtrise d'ouvrage	150 M€	131 M€	- 19 M€
TOTAL	268 M€	252 M€	- 16 M€

L'intervention du Département en 2020 repose, comme traditionnellement, sur des opérations relevant de la maîtrise d'ouvrage départementale (131 M€) et sur l'attribution de subventions d'équipement (41 M€). Les dépenses de maîtrise d'ouvrage baissent de 19 M€, tandis que celles de subventions augmentent de 1 M€.

Le Département a largement atteint son objectif fixé sur la période 2015-2021, et a ainsi réalisé 1 108 M€ d'investissement. Cette ambition a d'ailleurs été régulièrement révisée à la hausse au regard d'une évolution plus favorable qu'anticipée des équilibres financiers du Département.



Hors remboursement du capital de la dette, la répartition des dépenses d'investissement par fonction M.52 est la suivante :

FONCTION	CA 2019	CA 2020	Variation
0 SERVICES GENERAUX	9 M€	14 M€	5 M€
1 SECURITE	0 M€	2 M€	1 M€
2 ENSEIGNEMENT	44 M€	40 M€	-4 M€
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	12 M€	11 M€	-1 M€
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	0 M€	0 M€	0 M€
5 ACTION SOCIALE	10 M€	8 M€	-2 M€
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	100 M€	81 M€	-18 M€
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	12 M€	14 M€	2 M€
8 TRANSPORT	0 M€	0 M€	0 M€
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 M€	2 M€	0 M€
TOTAL	190 M€	172 M€	-18 M€

Le confinement strict du premier semestre 2020 a décalé la réalisation d'un grand nombre de projets et impacté l'exécution budgétaire dans les proportions suivantes :

- En ce qui concerne la fonction 6 : - 18 M€ sur le développement des opérations structurantes de voirie.
- En ce qui concerne la fonction 2, les investissements dans les collèges sont en baisse de 4 M€, qu'il s'agisse de la construction de collèges ou de grosses réparations.
- La fonction 5 est marquée par un niveau de réalisation inférieur de 2 M€ par rapport à 2019 dans le champ des subventions d'équipement aux établissements relevant de l'enfance et du handicap. Pour mémoire, depuis 2016, le Département a fait le choix d'intervenir par ce biais auprès des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), préférant en parallèle procéder à la reprise des réserves disponibles destinées à autofinancer les projets d'investissement de ces structures.

En revanche, les dépenses de la fonction 0 enregistrent une progression de 5 M€, dont + 1,8 M€ au titre du dispositif de maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments départementaux, + 1,1 M€ pour les opérations foncières, + 1 M€ pour le renouvellement des véhicules et + 0,9 M€ correspondant à la poursuite du déploiement du Schéma directeur du système d'information.

b. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ont augmenté de 59 M€ entre 2019 et 2020 pour atteindre 181 M€, sous l'effet de deux facteurs essentiels :

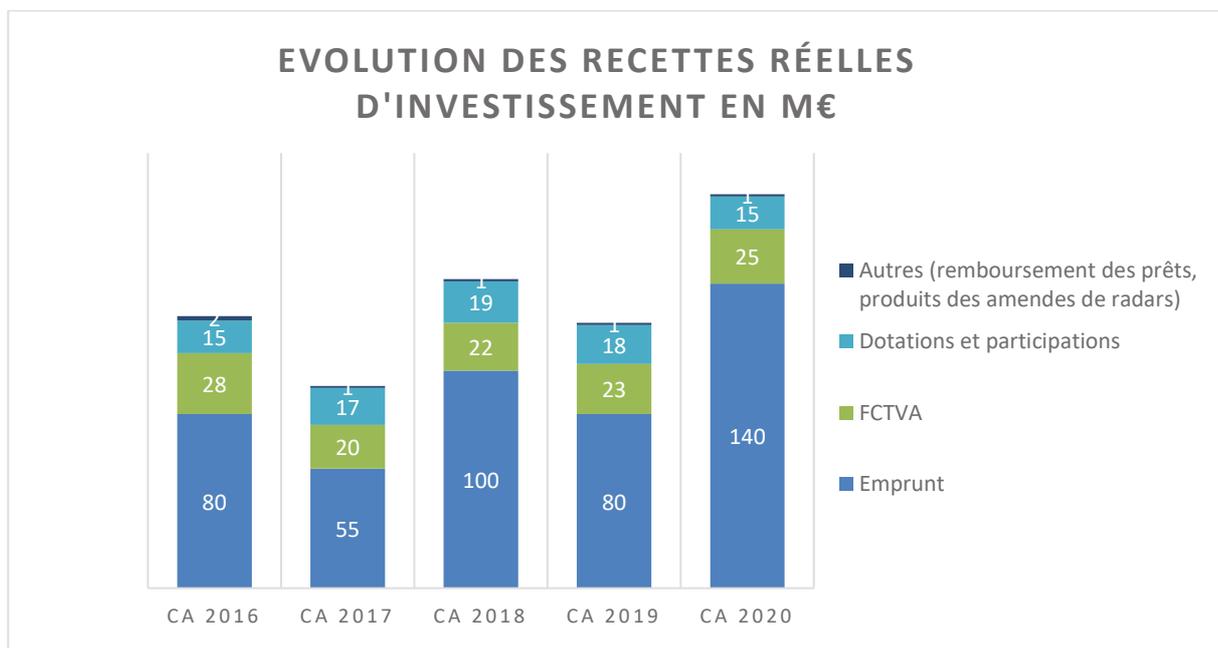
D'une part, le recours à l'emprunt pour un montant de 140 M€, en hausse de 60 M€ par rapport à l'exercice précédent. Il convient d'ailleurs de noter que le fonds de roulement disponible s'élève à 108 M€ fin 2020.

D'autre part, le Département a enregistré en 2020 :

- 2 M€ de recettes supplémentaires provenant du FCTVA, consécutives au niveau des investissements réalisés en 2019. Pour mémoire, ces ressources s'apprécient avec un décalage d'un an par rapport à la réalisation effective des investissements. Le produit perçu au titre du FCTVA ressort à 25 M€.

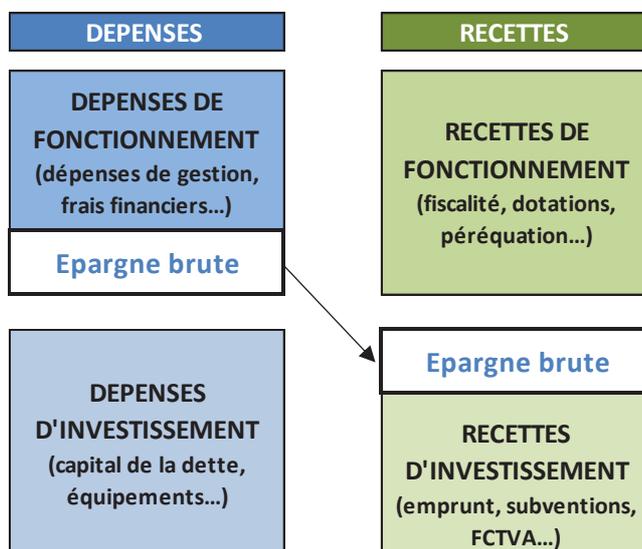
- Une baisse de 3 M€ des dotations et participations qui atteignent les 15 M€.

- Le contexte sanitaire a conduit le Département à faire appel au mécanisme précité de l'avance remboursable sur DMTO, créé par la loi de finances rectificative n°2020-935 du 30 juillet 2020 (article 25), à hauteur de 10 M€. Toutefois, le produit de DMTO constaté au terme de l'exercice 2020 contredit les scénarios les plus pessimistes dans la mesure où il atteint 164 M€, en hausse de 2,5 % par rapport à 2019. L'avance reçue, compte tenu de son caractère remboursable, figure dans les dettes de la collectivité. Elle a cependant été exclue de l'analyse et a été retraitée du fonds de roulement disponible, car elle devra être remboursée intégralement dès 2021.

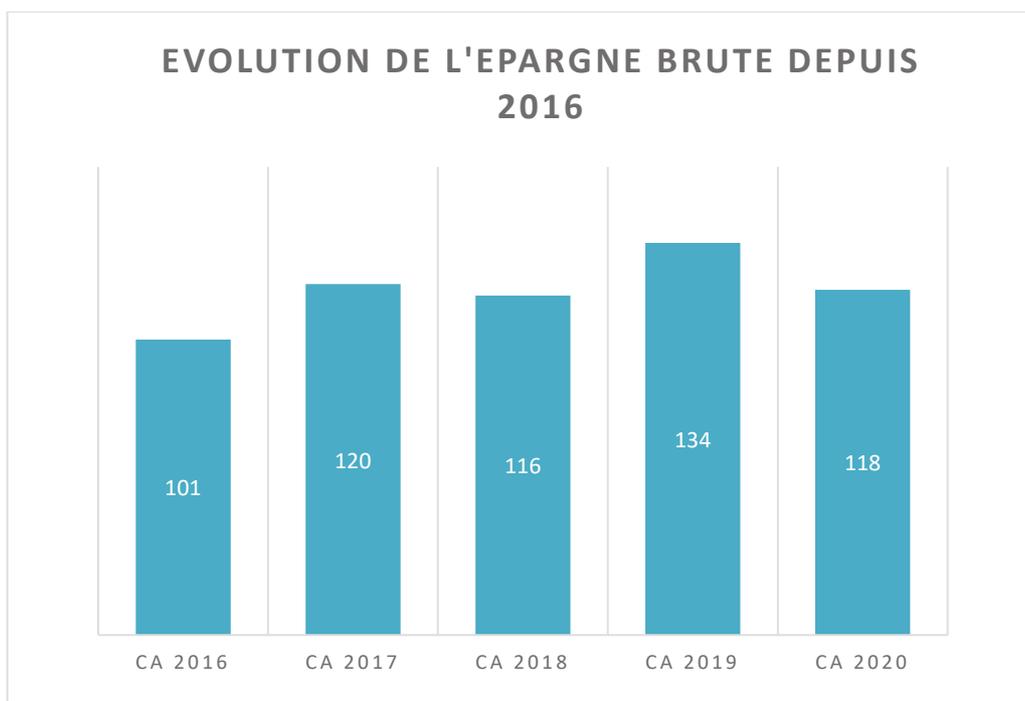


C. Le rôle central de l'épargne brute

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est la clé de voûte de l'équilibre financier de la collectivité. Il reflète sa capacité à dégager des ressources suffisantes pour rembourser le capital de la dette, mais également à assurer l'autofinancement partiel de ses investissements.



En 2020, le Département est parvenu à dégager une épargne brute de 118 M€, respectant ainsi la stratégie budgétaire initiée dès 2015 et principalement adossée à la reconstitution de cette épargne, l'objectif affiché étant de tendre vers une épargne brute proche de 120 M€ au compte administratif afin de garantir un financement équilibré de la politique d'investissement.



En 2020, l'autofinancement ressort à 118 M€, en baisse de 16 M€ par rapport à 2019. Le taux d'épargne représente alors 7,2 % du total des recettes de fonctionnement.

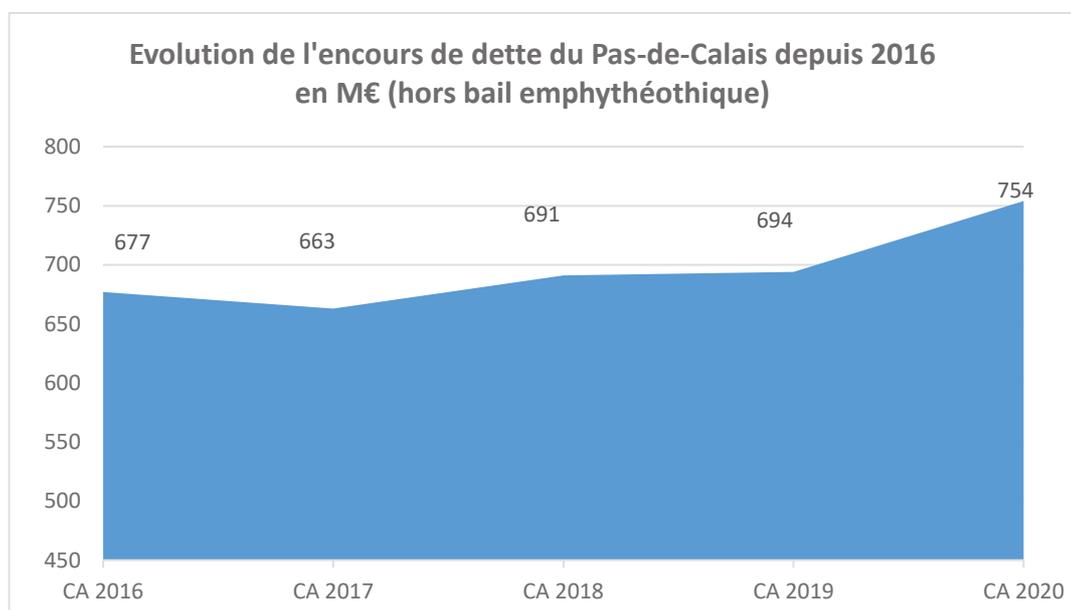
V - ANALYSE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE

Resté fidèle à une stratégie de gestion prudente de son encours, le Département du Pas-de-Calais continue de rechercher une optimisation de la charge des intérêts induits. La totalité de l'encours de la collectivité est catégorisée 1A selon la classification de la charte Gissler issue de la circulaire du 25 juin 2010, soit la moins risquée de toutes. Le Département ne dispose d'aucun emprunt structuré.

Dans le cadre d'une stratégie active d'optimisation des frais financiers, le Département dispose encore d'un encours de 50,8 M€ d'emprunts revolving.

Le programme de financement de l'exercice 2020 a conduit à la souscription de 140 M€ d'emprunts nouveaux, permettant ainsi d'assurer le financement du programme d'investissement, selon la répartition suivante : 70 M€ auprès de La Banque postale, 30 M€ auprès du Crédit Agricole, 20 M€ à la Société Générale et 20 M€ à la Caisse d'Epargne)

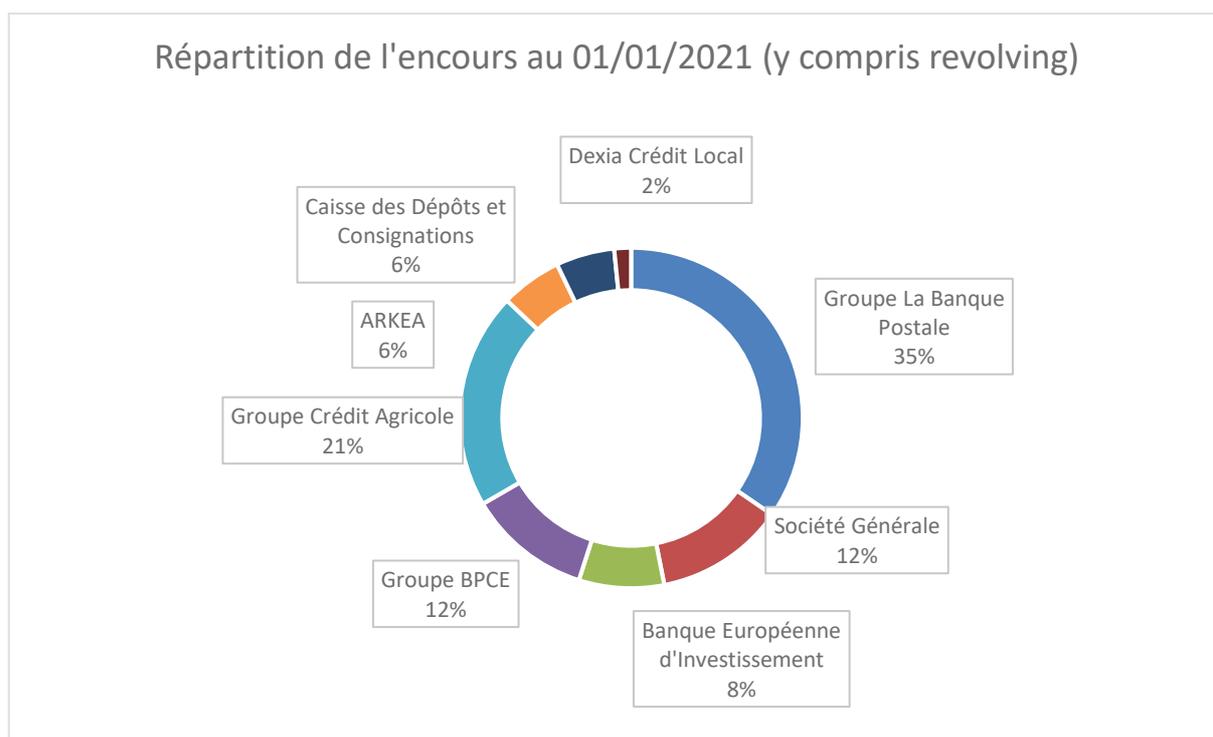
Au 31 décembre 2020, l'encours de dette de la collectivité enregistre une hausse de 60 M€ et ressort à 754 M€.



Répartition de l'encours

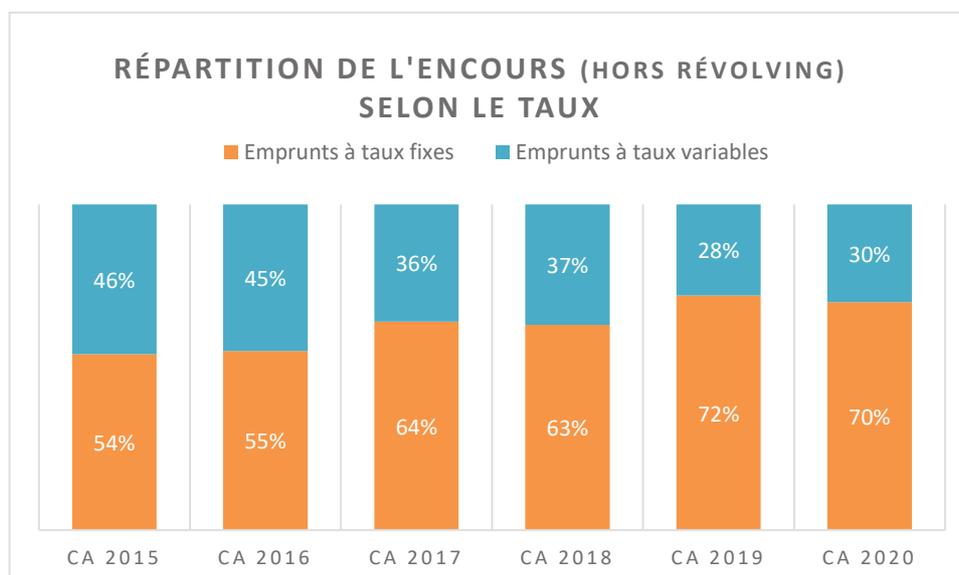
L'accompagnement financier se construit autour de sept acteurs principaux, traditionnels partenaires de la collectivité, selon le graphique ci-dessous. Il convient de préciser que l'encours auprès de Dexia se compose d'anciens prêts et qu'aucun nouvel emprunt n'a vocation à être souscrit auprès de cet établissement.

Répartition de l'encours au 01/01/2021 (y compris revolving)



Il convient également de noter que le Département maintient la part à taux fixe de son encours de dette. Ainsi, à fin 2020, la part de la dette à taux fixe ressort à 66 %. Après retraitement des crédits revolving, la part fixe atteint les 70 %.

La dette du Département présente toujours une maturité courte, avec une durée de vie résiduelle moyenne de 10 ans et 7 mois à fin 2020.



A noter : Dans ce contexte incertain, le département a souscrit une ligne de trésorerie (100 M€) fin 2020 pour pallier, le cas échéant, les besoins ponctuels de trésorerie de 2021 et compléter ainsi l'encours de crédits revolving qui reste mobilisable. Elle n'a pas été mobilisée à fin 2020.

Les frais financiers

Le Département a consacré en 2020 un peu plus de 9 M€ aux charges financières. Ces frais, composés essentiellement des intérêts de la dette, restent très bas avec un coût moyen (frais financiers/encours de la dette à fin 2020) de 1,40 %. Le Département du Pas-de-Calais affiche un niveau de frais financiers très inférieur à la moyenne des départements millionnaires en habitants, qui s'établissait à 1,78 % en 2019, dernière donnée nationale disponible.

Exercices	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Frais financiers	10 433 616,83 €	11 249 904,10 €	10 350 802,50 €	9 948 708,04 €	9 654 071,47 €	9 173 412,31 €
Coût moyen	1,57%	1,66%	1,56%	1,43%	1,39%	1,40%

Les ratios d'analyse de la dette

Le niveau d'endettement de la collectivité s'apprécie à travers trois ratios principaux : le ratio d'endettement, la charge de la dette et la capacité de désendettement.

Le ratio d'endettement établit le rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de s'assurer que l'endettement de la collectivité n'est pas disproportionné et que la dette du Département n'est pas trop importante au regard de ses ressources propres. A fin 2020, ce ratio s'établit à 40 %.

La charge de la dette se mesure en rapportant l'annuité de la dette (capital et intérêts) aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Pour 2020, ce ratio est de 5,45 %. Il est à utiliser avec prudence car il ne prend pas en compte la durée effective de la dette des collectivités. Le Département du Pas-de-Calais se caractérise en effet par une dette dont la durée de vie est courte, ce qui vient augmenter le remboursement en capital et dégrade ce ratio.

La capacité de désendettement est obtenue en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute dégagée. Ce ratio révèle le nombre d'années d'épargne nécessaire au remboursement de la totalité du stock de dette. Plus ce ratio est faible, plus la collectivité dispose de marges d'endettement importantes. A fin 2020, ce ratio ressort à 6 années contre 14 en 2015. Le contrat financier signé avec l'Etat fixe pour objectif, pour l'ensemble des départements, une capacité de désendettement inférieure à 10 années.

